

LISTE DES PRESTATAIRES HABILITES A LABELLISER DES CONTRATS ET REGLEMENTS ELIGIBLES A UNE PARTICIPATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'ordonnance n° 2010-76 du 21 janvier 2010 a doté l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution d'une compétence d'habilitation des prestataires chargés de labelliser les contrats et règlements de protection sociale complémentaire éligibles à un financement des collectivités territoriales.

Les prestataires suivants sont habilités pour une durée de trois ans.

Dénomination	Siège social	Nature de l'activité	Décision publiée au JO
OPTIMIND SAS	46 rue de la Boétie - Paris (75008)	Actuariat conseil	15/04/2018
PREMIUM CONSULTING	23 avenue Victor-Hugo - Paris (75016)	Actuariat conseil	13/12/2018
ACTELIOR	7 bis rue des Aulnes - Champagne au Mont d'or (69410)	Actuariat conseil	05/04/2018
ACTUARIS	46 bis chemin du vieux moulin - Tassin la demi lune (69160)	Actuariat conseil	31/05/2018
APRECIALIS	177 rue Armand Silvestre - Courbevoie (92400)	Actuariat conseil	29/04/2018
ACTUELIA	12 avenue de la Grande Armée – Courbevoie (92400)	Actuariat conseil	28/03/2019
ACTENSE	42 avenue de la Grande Armée – Paris (75017)	Actuariat conseil	26/03/2019
ACTUARIELLES	14 rue Ren2-Leynaud – Lyon (69001)	Actuariat conseil	02/05/2019

